

SEANCE DU MARDI 2 MAI 2017

Le **mardi 25 avril 2017, à 19h** devaient se réunir les membres du Conseil du 8^e arrondissement sur convocation en date du 18 avril 2017 adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement.

Le quorum n'ayant pas été atteint, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil d'arrondissement a été de nouveau convoqué le 26 avril 2017.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le **mardi 2 mai 2016, à 18h30**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du conseil et ont délibéré sans conditions de quorum. Le jour de cette séance 13 membres du Conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Membres excusés :

M. Pierre LELLOUCHE
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. PACHECO (pouvoir à Mme Sophie BOYER CHAMMARD)
Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Vincent BALADI)

Membre absent :

Mme Erika DUVERGER

Madame le Maire ouvre la séance, à 18h30, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2017 05

Désignation du secrétaire de séance

08 2017 06

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 13 mars 2017

08 2017 07

Election du président de séance pour le vote du compte administratif 2016 de l'état spécial du 8^e arrondissement

08 2017 08

Vote du compte administratif 2016 de l'état spécial du 8^e arrondissement

2017 DAC 20

Subventions de 6.360.000 euros, avenant à convention et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^e, 8^e, 18^e)

2017 DAC 328

Subvention de 3.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8^e)

2017 DAC 506

Subventions de 20.850 euros à sept associations historiques dont 4000 euros pour la Société Historique et Archéologique des 8^e et 17^e arrondissements

2017 DASCO 71

Subventions de 994.937,62 euros et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP

2017 DASCO 75

Désaffectation de son usage scolaire d'un local classe de l'école maternelle 16, rue Roquépine (8^e)

2017 DLH 105

Renouvellement et modifications de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS, PLS et PAM Eco-prêt à contracter par Élogie-SIEMP (29.670.953 euros)

2017 DFA 41

Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation temporaire du local de la culée droite du Pont Alexandre III (8^e)

2017 DJS 8

Subventions de 1.700 euros à 2 associations sportives locales du 8^e

2017 DJS 173

Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes

QMA8 2017 03

Question orale présentée par Mme Corine BURLIS relative à la Caisse des Ecoles du 8^e arrondissement

2017 DEVE 86

Communication sur le lancement d'un appel à projets "éducation et enseignement de la biodiversité" – subventions

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département de Paris, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité (le Code Général des Collectivités Territoriales ne le prévoit pas)

2017 DASCO 6-G

Divers collèges publics parisiens - Subventions de 188.090 euros

2017 DASCO 39-G

Collèges publics en cité scolaire- Fixation des tarifs de restauration et modalités de compensation financière

2017 DASCO 41-G

Budget participatif des collèges - Subventions d'équipement de 44 506 euros

2017 DASCO 42-G

Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017/2027 proposé par la Région Ile-de-France

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Bonsoir. Nous allons commencer cette séance initialement prévue le 25 avril et reportée à aujourd'hui, par manque de quorum.

La séance est ouverte.

2° / 08 2017 05 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons désigner le secrétaire de séance. Je propose qu'il s'agisse de Grégoire GAUGER, si il en est d'accord.

M. GAUGER : Je le suis, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, je vous remercie.

A L'UNANIMITE des présents le conseil du 8e arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

3° / 08 2017 06 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 13 mars 2017

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Avez-vous des observations à formuler sur ce compte rendu ? En l'absence de remarque, je mets ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du lundi 13 mars 2017 est **ADOpte A L'UNANIMITE** des membres présents.

Nombre de votants : **7**

Suffrages exprimés **POUR** : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

4°/ 08 2017 07 Election du président de séance pour le vote du compte administratif 2016 de l'état spécial du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme D'HAUTESERRE : Je propose que M. Vincent BALADI soit président de séance pour le vote du compte administratif. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (7 voix), M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire d'arrondissement, est élu pour présider les débats consacrés à l'examen et au vote du compte administratif 2016 de l'état spécial du 8^e arrondissement.

5°/ 08 2017 08 - Vote du compte administratif 2016 de l'état spécial du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme D'HAUTESERRE : Vincent, je vous laisse rapporter cette délibération et je sortirai au moment du vote.

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. Merci chers collègues. Il s'agit donc du vote du compte administratif 2016 de l'Etat spécial du 8^e arrondissement, qui est notre budget propre.

Ce budget se divise, comme je vous le rappelle chaque année, en deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement, qui se décompose ensuite en trois dotations : la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement.

Les dépenses en 2016, sont pour 82%, des dépenses de fonctionnement, telles que les dépenses de fluides et l'énergie (20%) : en eau, électricité, chauffage de nos équipements de proximité. Cela concerne également le contrat de délégation de service public du centre d'animation Beaujon (16%, soit 329 000 euros), la fourniture de petits équipements (il s'agit par exemple, des achats par l'atelier de la section locale d'architecture du 8^e, de petit matériel, par exemple pour les écoles, à hauteur de 211 000 euros. Enfin, cela comprend les frais de nettoyage des locaux et équipements, à hauteur de 8% (le nettoyage des sols et des vitres, par exemple).

La deuxième catégorie correspond aux travaux réalisés dans les équipements, à hauteur de 9% pour 233 000 euros. Un exemple concret : travaux dans la mairie (réfection de la loge, de la salle de conférence, réfection des parquets, travaux sur les chenaux et les couvertures, réparation de la fontaine etc.). Par ailleurs, des travaux réalisés dans les écoles (travaux sur la toiture, réfection etc.) Je le dis aussi pour les élus qui siègent en Conseil d'école, dans la mesure où il est intéressant de rappeler les travaux réalisés : l'espace premier livre à l'école Robert Estienne, le remplacement du vitrage du réfectoire, la pose de films sur le vitrage en façade, et la révision de la main courante à l'école Paul Baudry. Des travaux ont également concerné la visiophonie, dont on connaît l'importance pour la sécurité dans nos écoles ; la réfection des faux-plafonds et des éclairages à l'école Moscou ; la réfection des sols et des dortoirs et la reprise du mur suite aux infiltrations au sein de l'école maternelle Bienfaisance ; enfin, des travaux ont concerné la réfection de sols et des faux-plafonds de la salle informatique à l'école Bienfaisance.

Des travaux ont également été effectués dans les crèches : réfection de stores, installation d'un sèche-linge (crèche Saint-Honoré), remplacement d'un ballon d'eau chaude (crèche Maleville), réglage des stores (Laure Diebold) contrôle des installations de la halte-garderie de la crèche Maleville, suite à l'incendie.

Travaux réalisés au conservatoire et à la bibliothèque Courcelles : reprise du parement en façade, et remplacement de la descente d'eaux pluviales.

Ces travaux ont concerné les « bains-douches » et le gymnase Roquépine : pose de miroirs et travaux de parquet dans la salle de danse, faux-plafonds, éclairages, interphone et mise au norme des pistes d'escrime.

Enfin des travaux ont été réalisés dans les espaces verts, avec notamment la réfection de la clôture du Square Louis XVI.

Les dépenses de fonctionnement ont été consacrées notamment aux dépenses pour les conseils de quartier, ainsi qu'aux manifestations culturelles, associatives et sportives pour la Petite enfance et les scolaires, organisées par la Mairie.

Puis, les dépenses d'investissement (5% des dépenses) ont été les suivantes : travaux de voirie, petits matériels ; installations de bâtiments scolaires, mobiliers et matériels informatique.

Concernant le solde de l'exercice 2016, il est d'un montant de 227 590 euros que nous reportons sur l'année 2017, puisque les dépenses suivantes n'ont pas été engagées : 18 456 euros sur la dotation d'investissement ; 4 650 euros sur la dotation d'animation locale ; et 41 463 euros provisionnés sur la dotation de gestion locale.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. Qui vote pour ? Nous avons une question.

M. BEIGBEDER : Si nous pouvons prendre trois minutes pour en discuter, au regard du nombre important de chiffres à « digérer », ce serait bien. En gros, quelle est l'augmentation ou la diminution, par rapport à l'année dernière, par grands postes, au niveau des investissements et de la gestion locale ?

M. BALADI : Par rapport à l'année dernière, le budget est stable, avec une différence de 4%

M. BEIGBEDER : Avec une différence de 4%, on ne peut pas parler d'un budget « stable ». S'agit-il d'une augmentation de 4% ?

Mme GUILLET : Il s'agit de l'exécution budgétaire de l'année précédente. Dans un mois, vous voterez le budget supplémentaire, et à la fin de l'année, le budget primitif de l'année suivante. En l'occurrence, il s'agit de l'exécution de l'année 2016.

M. BEIGBEDER : Nous avons approuvé un budget et il s'agit, en l'occurrence, du réalisé. Du coup, avons-nous une augmentation de 4% ou une diminution de 4% ?

M. BALADI : Concrètement, nous avons 163 000 euros qui n'ont pas été utilisés, qui correspondent à des fluides qui ont été surévalués, qui représentent notamment 75% des crédits restants. En revanche, il est difficile d'évaluer les fluides dans les écoles, d'une année sur l'autre.

M. BEIGBEDER : Du coup, il s'agit plutôt d'une diminution, ce qui arrive lorsque l'on prévoit un peu large.

M. BALADI : Oui. Nous avons également des charges locatives de la halte-garderie Laure Diebold, qui n'ont pas été demandées, faute de convention passée avec la Ville et ELOGIE. Sur la dotation d'investissement, également, des crédits sont restés disponibles pour 14 000 euros, ce qui correspond au total, à 163 000 euros.

M. GAUGER : Je voudrais rebondir sur l'idée de charge : la préoccupation, réellement, est toujours de maîtriser au maximum les dépenses et, lorsque cela est possible, de les baisser. En effet, la Ville de Paris est surendettée de manière inadmissible et nous avons donc cette préoccupation constante, depuis le début de la mandature, de faire très attention aux deniers publics et de diminuer les

dépenses lorsque cela est possible, de faire appel à du privé et au mécénat quand cela est possible. Tel sera le cas durant toute la mandature.

M. BALADI : Comme le dit très bien Grégoire, nous l'avons fait lors de la Commission des marchés, dont vous faites partie, notamment concernant les réceptions et une partie des frais qui ont été engagés en faisant appel à un prestataire : le coût était pour nous le principal axe de réduction du budget.

Avez-vous d'autres questions ? Qui vote pour ? Qui vote contre ?

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement ne prenant pas part au vote, **A L'UNANIMITE (5 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement **ADOpte** le compte administratif 2016 de l'état spécial du 8^e arrondissement.

Nombre de votants : **6**

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **5** (M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTION : **1** (Mme Corine BARLIS)

6°/ 2017 DAC 20 - Subventions de 6.360.000 euros, avenant à convention et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^e, 8^e, 18^e)

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Il s'agit d'une subvention de 6.360.000 euros, d'un avenant à convention et d'une convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^e, 8^e, 18^e arrondissements).

Par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, le Conseil de Paris bien voulu attribuer un acompte de 5.450.000 euros à l'association Théâtre de la Ville. Je propose à notre Conseil de bien vouloir fixer le montant global de la subvention de fonctionnement 2017 à 11.510.000 euros, soit un complément de 6.060.000 euros après déduction de l'acompte déjà voté en décembre 2016, et pour tenir compte de la reconduction d'une enveloppe exceptionnelle pour les dépenses de sûreté.

Le Théâtre de la Ville déploie sa programmation à l'Espace Cardin et dans une vingtaine de lieux partenaires depuis l'automne 2016. La chute de ses recettes s'explique par la combinaison de trois facteurs : la jauge de la salle de l'Espace Cardin est inférieure de 50 à 60 % à celle du Théâtre de la Ville, place du Châtelet.

De plus, 10.000 euros sont attribués pour l'édition 2017 du festival Chantiers d'Europe au titre des relations internationales. Cette huitième édition prévue du 2 au 24 mai 2017 permettra au public de découvrir la scène européenne émergente dans toute sa diversité, à travers des artistes de différents pays qui portent un regard singulier sur l'Europe.

Enfin, il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 300.000 euros au Théâtre de la Ville, afin qu'il réalise un programme d'acquisitions pour équiper le site des Abbesses, ses espaces de stockage et l'Espace Cardin.

Au total c'est un soutien de 11.510.000 euros en 2017 qu'il nous est proposé de voter pour le Théâtre de la Ville.

Avez-vous des observations à formuler ?

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A L'UNANIMITE (5 voix), le conseil du 8e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : 7

Suffrages exprimés **POUR** : 5 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

7°/ 2017 DAC 328 - Subvention de 3.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8^e)

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE – Cette délibération concerne une subvention de 3.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi, dans le 8^e arrondissement.

Nous connaissons tous cette association qui propose d'une part des cours d'éveil musical, des classes d'instruments et de théâtre et, d'autre part, la création de spectacles seniors, l'objectif de l'association étant de favoriser les échanges culturels et la mixité intergénérationnelle.

Aussi, afin de permettre à l'association de poursuivre ses projets en faveur du développement de la pratique artistique amateur, et plus particulièrement destinés aux personnes du troisième âge, il nous est proposé de bien vouloir lui attribuer une subvention d'un montant de 3.000 euros au titre de l'année 2017.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

8°/ 2017 DAC 506 - Subventions de 20.850 euros à sept associations historiques dont 4000 euros pour la Société Historique et Archéologique des 8^e et 17^e arrondissements

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Madame DUVERGER étant souffrante, je rapporte ces délibérations sur la culture.

Cette délibération concerne donc l'attribution de subventions à hauteur de 20.850 euros à sept associations historiques.

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à des associations qui se sont donné pour objet l'étude et la transmission de l'histoire d'arrondissements parisiens. Ces associations

présentent des conférences, organisent des visites et accueillent le public à la recherche d'informations sur l'histoire de l'arrondissement.

La plupart d'entre elles édite des bulletins, souvent de grande qualité et certaines montent des expositions.

Afin de leur permettre de poursuivre leurs actions, il nous est proposé d'attribuer en 2017, pour le 8^e arrondissement, une subvention de 4.000 euros dont 2.000 euros sur ma proposition à la Société Historique et Archéologique des 8^e et 17^e arrondissements dont la Présidente est Madame Danièle Prévost qui effectue un travail remarquable et très apprécié par chacun d'entre nous.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. BALADI : J'ajouterai simplement que cette association est très disponible et que lorsque nous la consultons, par exemple comme je l'ai fait récemment par rapport à un bâtiment du 8^e arrondissement dans lequel s'installe une start-up, ils répondent rapidement et nous fournissent les éléments historiques liés aux immeubles et aux bâtiments. Il est tout de même important d'avoir une association de la sorte, qui fait aussi beaucoup de conférences à la Mairie du 8^e arrondissement.

Mme D'HAUTESERRE : Avez-vous d'autres observations à formuler ? Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

9°/ 2017 DASCO 71 - Subventions de 994.937,62 euros et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Cette délibération concerne des subventions de 994.937,62 euros et les conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des temps d'activité périscolaires.

Les ateliers TAP (Temps d'Activités Périscolaires) se déroulent chaque semaine, le mardi et le vendredi dans l'ensemble des écoles parisiennes, 11.000 ateliers sont assurés par les animateurs de la DASCO et 2.000 par la DAC, la DJS et le CASVP.

Pour l'année scolaire 2017-2018, sur les ateliers confiés à des prestataires extérieurs dont le nombre sera sensiblement équivalent à celui de l'année 2016-2017, 270 ateliers seront issus de l'appel à projets, les autres seront issus du nouveau marché TAP, qui a été lancé en 2016.

Les ateliers assurés par la DAC, la DJS et le CASVP seront reconduits, au terme d'un processus d'évaluation s'appuyant sur une campagne menée au printemps et un suivi rigoureux des ateliers, tout au long de l'année.

En parallèle, une information sera faite à l'ensemble des arrondissements quant aux évolutions souhaitées. La procédure de l'appel à projet pour la mise en œuvre d'ateliers dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) a été relancée pour l'année 2017-2018 avec deux objectifs principaux :

1. Privilégier une dimension locale ;
2. Rechercher une dimension pédagogique et des contenus innovants.

Il vous est donc aujourd'hui proposé d'attribuer, pour mettre en œuvre les 270 ateliers dans les écoles de Paris, une subvention aux 96 organismes dont la liste figure en annexe du délibéré, ci-joint, étant précisé que cette subvention ne peut couvrir que 85 % du coût de chaque atelier, et que les organismes partenaires doivent donc assurer un financement diversifié.

A noter que dans le 8^e arrondissement, l'Institut Cervantes a proposé deux ateliers de graphisme et se voit proposer deux subventions de 7 420 euros chacun.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Avez-vous des observations à formuler ?

M. BEIGBEDER : Une évaluation indépendante a-t-elle été faite de la qualité de ces prestations ?

Mme D'HAUTESERRE : Non, pas que je sache ; il n'y pas eu de demande dans ce sens, ni d'évaluation indépendante.

M. BEIGBEDER : Les services centraux de la Ville n'ont-ils pas tenté d'enquêter ou d'évaluer la performance de ces différents prestataires ?

Mme D'HAUTESERRE : Je ne pense pas que ces subventions soient nouvelles ; je pense que ces subventions existent depuis un certain nombre d'années et qu'elles sont reconduites au fur et à mesure. En ce qui nous concerne, nous avons à étudier les délibérations qui nous sont proposées. Nous n'avons pas demandé d'informations complémentaires concernant ces associations.

M. BEIGBEDER : Je trouve que l'on devrait le faire, parce qu'il y a peut-être du temps de perdu et de l'argent jeté par les fenêtres.

Mme D'HAUTESERRE : Vincent BALADI ?

M. BALADI : Je sais que Madame le Maire participe aux commissions, notamment celle de la DASCO, de mémoire, dans le 10^e arrondissement. Je suis allé à l'une des commissions, pour représenter Madame le Maire. J'y étais l'année dernière pour renouveler les associations dites ARE, maintenant dénommées TAP, concernant les activités périscolaires. A l'époque, nous avions plusieurs propositions d'associations du 8^e ; nous devons sélectionner des associations du 8^e, comme par exemple, l'association Bonne école de la rue de Monceau, qui va devenir Beaujon, pour permettre de faire des ARE lors du temps périscolaire. Il y avait une enveloppe qu'il ne fallait pas dépasser. Il faut savoir que cette année-là, en 2015, le budget avait été réduit de 15%. Il fallait donc rentrer dans l'enveloppe. Il s'agit d'une loi qui nous a été imposée et, contrairement à d'autres mairies, la Mairie de Paris a suivi le gouvernement sur cette loi concernant les temps périscolaires. Aujourd'hui, nous sommes contraints, dans ce cadre : il faudra gagner la Mairie en 2020 ou que le futur président ou la future présidente change cette situation.

Mme D'HAUTESERRE : Le président, c'est peut-être mieux, non ?

M. BALADI : « Le » ou « la », nous verrons : l'élection n'est pas jouée. Concrètement, aujourd'hui, le périscolaire étant ce qu'il est et la Mairie de Paris centrale suivant le gouvernement, notre seul pouvoir est de choisir des associations du 8^e à l'intérieur de ce temps périscolaire.

Mme DESBONNETS : Vous pouvez choisir une association...

M. BALADI : Nous pouvons choisir les associations qui sont candidates dans l'école et les ateliers, dans la mesure où l'on nous propose des ateliers de type « lutte contre les discriminations » etc.

M. BEIGBEDER : En l'occurrence, l'association qui nous concerne est une association de graphisme.

Mme D'HAUTESERRE : Au début, lorsque cette loi est sortie, il y a eu de la part d'un certain nombre de collectivités et des maires un mouvement de mécontentement, car il a fallu, pour les collectivités, notamment en province, de demander aux administrés de participer financièrement à ces activités. Aujourd'hui, concernant notre arrondissement, je n'ai pas eu de retours négatifs de la part des familles. Madame BURLIS.

Mme BURLIS : Par rapport à votre question, il faut savoir qu'il y a une évaluation très importante de faite sur tout Paris, puisqu'une MIE a été mise en œuvre, c'est-à-dire une commission ayant une mission du Secrétariat général de la Ville, sur ce sujet-là, en y associant tous les groupes politiques au Conseil de Paris. Un questionnaire a été envoyé à chaque mairie d'arrondissement qu'elle était à même de relayer auprès des parents d'élèves, afin de permettre de diffuser des informations

Personnellement, je déplore vivement que le 8^e n'ait pas jugé bon de répondre à ce questionnaire : nous faisons partie des quelques mairies qui n'ont pas répondu, ce qui est tout de même dommage.

Mais une évaluation très sérieuse avait bien été faite, montrant notamment une satisfaction de la part des parents, même s'il est toujours possible d'améliorer les choses. D'ailleurs, suite à cette mission d'évaluation, une bonne cinquantaine de recommandations avaient été faites, de façon à améliorer les choses. Cela fait déjà sept ou huit mois que ce rapport a été rendu et, du coup, les choses ont été revues, notamment au niveau des maternelles, puisque c'est à ce niveau que les remarques avaient été les plus nombreuses, notamment par rapport aux contenus des ateliers, qui n'étaient pas suffisamment bien adaptés aux âges des enfants, par rapport aux classes élémentaires.

Mme D'HAUTESERRE : Parfait. Je mets aux voix.

Mme DESBONNETS : Je m'abstiens, dans la mesure où je suis contre cette loi et donc contre son application.

Mme Jeanne D'HAUTESERRE : C'est noté.

A L'UNANIMITE (5 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **7**

Suffrages exprimés **POUR** : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BURLIS)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

10°/ 2017 DASC0 75 - Désaffectation de son usage scolaire d'un local classe de l'école maternelle 16, rue Roquépine (8^e)

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme D'HAUTESERRE : Cette délibération concerne la désaffectation de son usage scolaire d'un local d'une classe de l'école maternelle située au 16, rue Roquépine. Grégoire GAUGER en est le rapporteur.

M. GAUGER : Merci, Madame le Maire. Ce sujet est important parce qu'au début de la mandature, il existait un réel risque que cet atelier de la SLA soit placé dans une autre circonscription. Or s'il avait été placé dans une autre circonscription, la réactivité des services aurait été moindre, dans notre arrondissement. Madame le Maire a tout de suite compris les enjeux et a étudié toutes les possibilités,

aussi bien la salle de danse que la loge de la gardienne, pour une extension des locaux existants, ceux-ci n'étant pas adaptés : nous les avons, tous ici, visités.

L'extension a donc été étudiée et elle se fera sur la loge de la gardienne, puisque la loge de la gardienne peut être déplacée au dernier étage où il existe une classe qui ne sert à rien. Nous pourrions ainsi étendre la surface des locaux et, surtout, garder l'atelier de la SLA. Cela est très important. Je sais également que mon collègue Vincent BALADI l'a beaucoup relayé auprès des écoles et des différents établissements. C'est donc une très bonne chose et je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

Mme D'HAUTESERRE : Avez-vous d'autres observations à formuler ?

Mme DESBONNETS : Même si je ne l'ai pas visité, je voterai pour.

Mme D'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

11° / 2017 DLH 105 - Renouvellement et modifications de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS, PLS et PAM Eco-prêt à contracter par Élogie-SIEMP (29.670.953 euros)

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme D'HAUTESERRE : Cette délibération concerne le renouvellement et des modifications de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS, PLS et PAM Eco-prêt à contracter par Élogie-SIEMP. Vincent BALADI en est le rapporteur.

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. Il s'agit concrètement de la mise en place du lot 6 de la ZAC Beaujon par ELOGIE-SIEMP, portant sur cinq logements sociaux PLA-I, treize logements PLUS, cinq logements sociaux PLS et une résidence sociale pour jeunes actifs de 53 logements PLA-I, dite foyer de jeunes travailleurs.

Sur ces différents programmes, ÉLOGIE-SIEMP n'a pas pu mobiliser les emprunts dans les délais escomptés et les garanties accordées par la Ville de Paris sont désormais caduques.

Nous vous demandons donc de proroger cela et de délibérer en Conseil d'arrondissement, puis en Conseil de Paris, pour garantir pour la totalité de la durée, le service des intérêts et l'amortissement des prêts PLA-I, d'un montant maximum d'1.311.000 euros. Toutefois, nous ne sommes concernés que par 1 000 000 d'euros : 729 000 euros pour le lot 6 de Beaujon et 273 000 euros pour la résidence des jeunes.

Mme D'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

Mme DESBONNETS : Quelle est votre consigne de vote ?

M. BALADI : Avec Madame le Maire et l'équipe municipale, nous avons demandé, comme nous le faisons pour les délibérations DLH à chaque Conseil, à avoir toujours plus de logements PLS, afin que les cadres et les familles intermédiaires puissent se loger dans le 8^e arrondissement.

Mme D'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (5 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **7**

Suffrages exprimés **POUR** : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

12°/ 2017 DFA 41 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation temporaire du local de la culée droite du Pont Alexandre III (8^e)

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme D'HAUTESERRE : il s'agit de la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation temporaire du local de la culée droite du Pont Alexandre III. M. Vincent BALADI en est le rapporteur.

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. Il s'agit d'un dossier très technique. La culée du Pont Alexandre III est, aujourd'hui, le *Showcase*.

En novembre dernier, au Conseil de Paris, a été adopté un vœu concernant le développement du principe d'occupation temporaire. En l'occurrence, aujourd'hui, le *Showcase* arrête son activité, sachant qu'il existe aussi un crédit de l'ex-exploitant, qui est parti avec des dettes. Il existe plusieurs solutions possibles et nous allons être appelés, au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, à choisir, à terme, un repreneur.

Avec Madame le Maire et l'équipe municipale, nous souhaiterions qu'il y ait en cet endroit une activité, par exemple, un équipement public, ou un équipement pour les jeunes. Lorsque j'étais moi-même au Conseil des jeunes du 8^e, il y a une quinzaine d'années, tel est ce que nous avons proposé.

Aujourd'hui, cela revient sur le devant de la scène et, entretemps, nous proposons une occupation temporaire pour l'association Plateau urbain, spécialisée dans des espaces d'activités pouvant accueillir commerces, ateliers éducatifs grand public, collectifs culturels ou *start-up* innovantes.

Leur proposition d'animation s'articule autour d'une programmation estivale de journée et soirée (12h00 – 00h00) avec un principe d'entrée libre et gratuite six jours sur sept. En plus d'une activité de débit de boissons et de restauration rapide permanente - je dirais qu'il s'agit du seul petit point qu'il faudra suivre dans le cadre de ce dossier - Plateau Urbain prévoit une programmation différente chaque semaine en proposant à des associations ou des collectifs de venir proposer des ateliers (fabrication, *Do It Yourself*, réemploi, etc.) ou d'exposer leurs travaux artistiques.

En contrepartie de la mise à disposition d'une emprise du domaine public municipal, l'occupant versera à la Ville de Paris une redevance sur chiffres d'affaires correspondant à 3% de la part inférieure à 400 000 euros, à 4% de la part comprise entre 400 000 et 550 000 euros et à 5% de la part située au-delà de 550 000 euros.

Compte tenu de ce projet de Plateau Urbain, nous vous demandons de bien vouloir en délibérer et d'autoriser la Ville à signer la convention, par ce Conseil d'arrondissement, puis par le Conseil de Paris.

M. BEIGBEDER : La Ville de Paris a donc décidé de faire autre chose de cet endroit, avec ce Plateau urbain, est-ce bien cela ?

M. BALADI : Cela est temporaire.

M. BEIGBEDER : Cela durera le temps de lancer un appel d'offres, n'est-ce pas ?

M. BALADI : Exactement.

M. GAUGER : Je ferai deux remarques : ce qui est intéressant dans cette délibération, et qui pourra aussi être intéressant lorsque nous voterons pour un projet à long terme, est que cet endroit va être exploité pendant une partie de la journée, et non plus uniquement la nuit. Cela va donc apporter un certain dynamisme en ce point du Pont Alexandre III, en faisant quelque chose qui fonctionne bien et qui est intéressant.

Par ailleurs, nous en avons parlé la dernière fois avec Madame le Maire, il est aussi important que nous prenions en considération les riverains, c'est-à-dire ceux qui habitent sur des péniches, pour ne pas qu'il y ait de nuisances sonores trop importantes. En tant qu'élus, nous aurons à être attentifs à cette préoccupation.

Mme DESBONNETS : D'autant que ce sera gratuit

M. GAUGER : Qu'est-ce qui sera gratuit ?

Mme DESBONNETS : Ils ne reversent rien à la Ville de Paris, non ?

Mme d'HAUTESERRE : Ils reversent un pourcentage sur leur chiffre d'affaires.

Mme DESBONNETS : Certes, mais le chiffre d'affaires est basé sur l'activité de snack et de vente de sandwiches, ce qui est quand même assez limité, même si je n'ai aucune idée de ce que peut rapporter une sandwicherie en cet endroit.

M. BALADI : Connaissant aussi la vie nocturne à Paris et la vie sur les voies sur berges, ce chiffre d'affaires (nous parlons bien d'un chiffre d'affaires et non d'un bénéfice) peut monter très vite. Nous le voyons en face avec le Faust et le monde que cela draine toute la journée. En l'occurrence, ils ouvrent jusqu'à minuit.

Mme DESBONNETS : Faust n'a pas une activité d'atelier éducatif. Quoi qu'il en soit, vous nous invitez à voter pour, est-ce bien cela ?

M. BALADI : A l'heure où nous parlons, il s'agit d'un local vide de 1 400 m². Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu d'autres propositions. Aujourd'hui, faute de mieux et dans l'attente de solutions pérennes, je pense que la majorité municipale est plutôt favorable à ce projet, et nous vous appelons à voter pour.

Mme DESBONNETS : Je profite de cette délibération, si vous le permettez Madame le Maire, pour rappeler que des touristes accrochent des cadenas sur les candélabres du Pont Alexandre III : il faudrait peut-être saisir les services, afin qu'ils soient enlevés. Peut-être l'avez-vous déjà fait, mais j'ai été interpellée sur ce sujet. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **8**

Suffrages exprimés **POUR** : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de M. Marc PACHECO)

13° / 2017 DJS 8 - Subventions de 1.700 euros à 2 associations sportives locales (8^e)

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit d'une subvention de 1.700 euros à deux associations sportives locales. M. Grégoire GAUGER, la parole est à vous.

M. GAUGER : Il s'agit de subventions attribuées aux associations sportives, et souvent culturelles, des établissements de l'arrondissement. Ce qui est intéressant, est qu'on peut lire dans la délibération que « la Ville de Paris est fière d'être un partenaire essentiel », « un soutien sportif », sauf que la réalité n'est pas du tout celle-ci, comme je l'ai déjà dit et comme je le dis chaque année : tel n'est pas du tout l'état d'esprit de la Mairie de Paris et j'en veux pour preuve un courriel que j'ai reçu de la part de l'Hôtel de Ville disant que de toute façon, à court terme, la Mairie de Paris veut mettre un terme à ces subventions aux associations sportives dans les écoles ; elle considère que ce n'est pas son rôle et qu'il revient au ministère de l'Education nationale d'apporter ces subventions.

Ainsi, on aura beau dire, sur la base des chiffres, qu'ils n'exploitent pas pleinement leur trésorerie, mais la réalité est qu'ils veulent se retirer totalement de tous les établissements scolaires ; ils le font progressivement, depuis 2014. Avant, il y avait le lycée Chaptal : il a disparu, passant d'une subvention de 500 euros à 0 euro. Pour les autres, nous allons jusqu'à plus de 50% de baisse, par exemple, pour les établissements du lycée Racine. La Mairie de Paris écrit « en concertation préalable avec la mairie d'arrondissement » : nous avons fait part de notre désaccord sur cette baisse, que nous regrettons.

Il est vrai que les associations ne jouent peut-être pas pleinement le jeu avec la Ville de Paris et peut-être ne communiquent-elles pas suffisamment sur ce qu'elles font. On peut toujours améliorer les choses mais derrière, il y a une volonté politique de mettre un terme à ce partenariat, ce qui est dommage : Paris est candidate aux Jeux Olympiques et veut apporter une impulsion dans toute la société. Or elle se retire des écoles.

A titre personnel, je voterai contre cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

A LA MAJORITE (4 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **8**

Suffrages exprimés **CONTRE** : **4** (M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

Suffrage exprimé **POUR** : **1** (Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 3 : (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS)

14° / 2017 DJS 173 - Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme D'HAUTESERRE : Il s'agit d'une demande de subvention au Centre national pour le développement des sports, au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements (piscine Emile Anthoine dans le 15^e, le gymnase Ronsard dans le 18^e et le gymnase Bretonneau dans le 20^e) et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes. Grégoire GAUGER est le rapporteur.

M. GAUGER : Merci Madame le Maire. Pour prendre un peu de hauteur sur ce projet de délibération, je précise que le CNDS est un centre national ayant tendance à soutenir les OMS à Paris, d'une manière efficace et intéressante.

Comme vous l'aurez remarqué, dans cette délibération, aucun équipement ne concerne le 8^e arrondissement à proprement parler mais Madame le Maire a demandé des explications à la DJS et ils nous ont bien confirmé que ces fonds seraient alloués pour ces équipements mais également, à terme, pour les autres équipements. Il s'agit d'une première étape et d'autres suivront.

Même si cela ne concerne pas notre arrondissement, Paris est un « désert » en équipements sportifs : aussi, pour une fois que des choses positives vont être faites – bien que le maximum soit fait - cela va dans le bon sens avec la restauration, l'accompagnement des équipements sportifs, etc.

Je pense donc que l'on ne peut que soutenir cette délibération : les Parisiens veulent plus d'équipements sportifs et des équipements sportifs en meilleur état. J'appelle donc à voter pour cette délibération.

Mme D'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Madame BURLIS.

Mme BURLIS : Il s'agit de dire à quel point je suis satisfaite de voir cette délibération, puisqu'il est vrai que cela paraît la moindre des choses, qu'en 2017, tous les citoyens puissent accéder aux équipements publics, sportifs ou autres, porteurs d'un handicap ou non. Je voterai donc évidemment pour cette délibération.

Mme D'HAUTESERRE : Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Mme D'HAUTESERRE : Nous abordons maintenant la question de Madame Burlis : la parole est à vous.

15°/ Question orale présentée par Madame Corine Burlis, élue socialiste, relative à la Caisse des Écoles du 8^e arrondissement

Madame la Maire du 8^e arrondissement, lors de la dernière réunion du comité de gestion de la caisse des écoles de notre arrondissement, je me suis abstenue sur le compte 2016. J'ai posé une question, figurant dans le compte-rendu, sur les dépenses salariales (chapitre 012) afin de connaître leur ventilation détaillée en 2015 et 2016.

En effet, il apparaît qu'en 2015, pour le siège, les salaires avec les cotisations salariales se sont élevés à 236.000 euros et en 2016, elles atteignent 276.000 euros. A ma question il a été expliqué, et cela

figure également au compte-rendu, que deux chefs de service ont cohabité pendant six mois, à savoir Madame LAURET, maintenant partie à la retraite, et Monsieur DUBEDAT son remplaçant.

Face à cette situation j'ai plusieurs questions :

- Pourquoi la passation de dossier entre Madame LAURET et Monsieur DUBEDAT a-t-elle duré 6 mois ? Alors même que M. DUBEDAT, avant son arrivée dans notre arrondissement, était Responsable Adjoint de la Caisse des Ecoles du 15^e et par conséquent ne découvre pas la fonction.
- Cette différence, de 40.000 €, qui apparaît dans le budget de la caisse pour le siège est-elle uniquement expliquée par un double salaire durant 6 mois ? Ce qui reviendrait à un salaire d'environ 6 000 €...
- Pourquoi le Comité de gestion de la Caisse des écoles de l'arrondissement n'a-t-il pas été associé et informé, en amont, de cette décision qui a un impact financier important ?

Réponse de Mme d'HAUTESERRE

Madame la Conseillère,

Vous m'interrogez concernant une question que vous avez déjà posée lors du dernier Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles qui s'est réunie le lundi 20 mars 2017, question à laquelle il vous a été répondu.

Aussi, en toute transparence, je vais de nouveau apporter, et devant notre assemblée, les éclaircissements qui vous ont été donnés à cette occasion.

Le type d'intérim sur lequel vous vous interrogez est très fréquent pour ne pas dire d'usage : telle est la réponse qui m'a été donnée par les services gestionnaires du personnel des Caisses des Ecoles de la Ville de Paris.

Ainsi, Madame LAURET et Monsieur DUBEDAT ont de concert dirigé la Caisse des Ecoles de mars 2016 au 31 juillet 2016. Il arrive que dans certaines Caisses des Ecoles, ce type de co-pilotage dure plus longtemps, voire jusqu'à une année. Certes, Monsieur DUBEDAT avait une expérience certaine, étant Chef de Service de la Caisse des Ecoles, et c'est la raison pour laquelle il a été recruté, mais sa compétence ne lui donnait pas la connaissance des dossiers en cours et du terrain (cuisines, personnel de restauration fournisseurs, marchés en cours etc.)

Quant au salaire du responsable de la Caisse des Ecoles, il correspond à son ancienneté et à son grade administratif d'Attaché Principal d'Administration au 8^e échelon.

Le contrôle de l'égalité de la Préfecture de Paris a validé la délibération à l'origine de cette rémunération qui correspond à celle de la plupart des Chefs de Service des Caisses des Ecoles parisiennes.

Telle est la réponse que je peux apporter à votre interrogation.

Mme BARLIS : J'ai une autre question à poser. Vous nous dites qu'il s'agit du salaire normal des responsables des Caisses des Ecoles. Or je rappelle que ce n'est pas le cas partout et que, justement, l'une des raisons pour lesquelles la Ville de Paris voulait faire un établissement public d'intérêt pour toute la ville et un établissement unique pour la Caisse des Ecoles était justement liée à tous les sujets « Ressources humaines », en raison de l'existence d'importantes disparités. En effet, personne n'est logé à la même enseigne. Il me semble donc étrange que, maintenant, vous nous répondiez cela. De plus, vous évoquez la période de mars à juillet, alors que l'autre fois, cette période courait du mois de janvier au mois d'août, pratiquement. Excusez-moi, mais j'ai donc un peu de mal à comprendre ce qu'il en est.

Mme D'HAUTESERRE : La réponse du service gestionnaire des personnels des Caisses des Ecoles dit que ce sont des pratiques qui se font, que l'on soit d'accord ou pas, dans tous les arrondissements. Le 8^e n'est pas un arrondissement à part et, à partir du moment où les personnels, donc les directeurs et directrices des Caisses des Ecoles se côtoient, ils savent que cette pratique se fait. Si l'administration de la Mairie centrale n'était pas d'accord pour la payer, ils auraient pu dire qu'ils ne la rémunéraient pas sur son temps de présence. En tant que Maire, ce n'est pas moi qui produis les fiches de salaire et ce n'est pas moi qui décrète à quel échelon Madame LAURET devait être rémunérée.

Mme BARLIS : Si.

Mme D'HAUTESERRE : Non.

Mme BARLIS : C'est vous qui présidez le comité de gestion.

Mme D'HAUTESERRE : Je le préside, comme la majorité des maires. Madame BARLIS, vous le savez aussi bien que moi : que ce soient des arrondissements de droite ou de gauche, les maires ne décident pas du montant de rémunération des agents et des directeurs ou directrices des caisses des écoles. Leur salaire correspond à des échelons, à des grades et à leur ancienneté. Vous avez une approche assez particulière de la gestion du personnel ! En outre, cette rémunération est soumise au contrôle de légalité.

Mme BARLIS : Si. C'est justement pour cela que votre groupe politique a retoqué la réforme, car vous vouliez justement garder la main, les uns et les autres, sur ces sujets.

Mme D'HAUTESERRE : C'est tout à fait normal que nous gardions la main sur l'organisation de la gestion de la Caisse des Ecoles et nous assurons de la qualité des repas mais pas de la rémunération des agents.

Mme BARLIS : C'est donc bien vous qui décidez du délai de six mois.

Mme D'HAUTESERRE : Je vous invite à vous tourner vers les services de gestion du personnel à la Mairie de Paris. Rien ne vous empêche de les interroger, de leur écrire, pour savoir pour quelles raisons Madame LAURET a été autorisée à rester six mois supplémentaires. Si la Ville ne voulait pas la rémunérer, elle pouvait très bien lui signifier qu'elle n'avait plus rien à faire à la caisse du 8^e six mois après son départ de la Mairie.

Mme BARLIS : On parlait tout à l'heure de bonne gestion : là, nous avons un exemple de mauvaise gestion.

Mme D'HAUTESERRE : Il faut le signaler à la Mairie de Paris.

Mme BARLIS : Non, ce n'est pas la Mairie de Paris : vous le savez très bien, Madame le Maire.

Mme D'HAUTESERRE : Ah bon ? Est-ce moi qui donne de l'argent à la fin de chaque mois aux personnels ?

Mme BARLIS : C'est vous qui êtes présidente de la Caisse des Ecoles du 8^e.

Mme D'HAUTESERRE : Bien sûr, Madame BARLIS. Il ne vous a pas échappé que je suis élue en 2014. Madame LAURET était déjà en place. Est-ce que vous m'imaginiez demander à Madame LAURET des comptes, en lui disant qu'avec la nouvelle maire, elle gagnerait la moitié de son salaire, et qu'elle ne méritait pas de gagner plus ?

16°/ 2017 DEVE 86 - Communication sur le lancement d'un appel à projets "éducation et enseignement de la biodiversité" – subventions

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Il s'agit d'une communication, qui n'est pas soumise au vote, concernant le lancement d'un appel à projets "éducation et enseignement de la biodiversité".

Je vous donne lecture de la communication faite au Conseil de Paris.

La biodiversité urbaine dispense de nombreux services aux citoyens. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de leur cadre de vie et de leur santé, et à la réduction des îlots de chaleur et de la pollution. Elle participe à l'attractivité de la ville et à sa valorisation touristique. Elle remplit une fonction éducative en sensibilisant les enfants et les adultes à la vie naturelle : le développement de l'apiculture en milieu urbain a cette fonction de démonstration d'un service écologique majeur, celui rendu par les insectes pollinisateurs. La présence des arbres contribue à améliorer la qualité de l'air, en particulier en captant les particules fines. Un sol vivant riche en micro-organismes est capable de recycler la matière organique et de réguler les effets des aléas climatiques comme les intempéries. Les zones humides, les écosystèmes fluviaux assurent une régulation du régime des eaux qui protège la ville contre les crues. La qualité des eaux dépend du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, qui peuvent ainsi offrir à la ville une ressource de bonne qualité.

Sur le territoire parisien, la biodiversité est riche d'espaces de nature avec notamment deux bois d'intérêt régional, des réservoirs de biodiversité. Ces espaces abritent des habitats variés où les espèces trouvent refuge, se déplacent, s'alimentent et se reproduisent. 637 espèces de plantes indigènes et 1300 espèces animales ont été observées ces dernières années à Paris. En ville, la biodiversité est aussi, parfois, associée à des espèces encore trop souvent considérées comme « nuisibles » (pigeons...), quand bien même la loi biodiversité de 2016 a fait disparaître cette dénomination du code de l'environnement.

Changer cette perception et faire comprendre aux citoyens que toutes les espèces jouent un rôle au sein de l'écosystème urbain, implique une évolution des représentations culturelles et des normes esthétiques. Changer ce regard nécessite de retrouver et renforcer le contact avec la nature et de réapprendre le rythme des saisons, l'évolution des espèces et des milieux. L'implication de tous est donc décisive pour mieux faire connaître les enjeux de la préservation de la biodiversité et sa richesse à Paris.

Aussi, en lien avec la révision du plan biodiversité et le travail engagé au sein de la mission Animaux en ville, un appel à projets dont le thème retenu est « éducation et enseignement de la biodiversité » a été lancé.

Les associations souhaitant répondre à cet appel à projets pourront le faire jusqu'au jeudi 15 juin 2017 en déposant leurs dossiers de demandes de subvention via le site paris.fr à la rubrique association/SIMPA. Une fois les demandes étudiées, l'attribution des subventions correspondantes sera soumise à votre assemblée à l'automne 2017, en même temps que le nouveau plan biodiversité 2017-2024.

Elles pourront solliciter des subventions de fonctionnement pour soutenir des projets, des actions précises d'animation et/ou demander des subventions d'investissement pour financer des aménagements ou des acquisitions de matériels..., nécessaires à la réalisation de ces actions, dans le cadre du budget participatif « + de nature en ville » voté par les Parisiens en 2016.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement 2017 pour un montant plafond de 20 000 € au titre des subventions en fonctionnement et sur l'AP 5037 du budget participatif 2016 « plus de nature en ville » pour un montant plafond de 20 000 € à 30 000 € au titre des subventions en investissement.

Il s'agissait donc d'une communication, qui n'appelle pas de vote.

M. BEIGBEDER : Pouvons-nous tout de même en discuter, Madame le Maire ? Je trouve cela intéressant. Il est vrai qu'il n'y a pas assez d'arbres dans notre Ville. Là, je serais candidat pour obtenir cette subvention, que j'utiliserais pour essayer de former le Conseil de Paris, et notamment la Maire de Paris, sur le fait qu'il serait peut-être temps de réfléchir à la construction de parkings souterrains. Nous savons qu'il existe des dizaines d'endroits possibles pour en créer, mais tout est bloqué depuis 2001. Ceci libérerait des parkings en surface : nous pourrions ainsi élargir les trottoirs et planter des arbres.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie de cette communication.

17° / 2017 DASCO 6-G - Divers collèges publics parisiens - Subventions de 188.090 euros

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Ces délibérations de la DASCO n'appellent pas de votes.

Celle-ci est une délibération départementale, qui concerne les divers collèges publics parisiens pour une subvention de 188.090 euros. Le département de Paris a mis en place, depuis 2003, un dispositif d'attribution de subventions à ces établissements, leur permettant de faire face à des travaux urgents ou ne présentant pas de technicité particulière. Les marchés publics correspondant sont passés directement par les collèges.

Le montant total des subventions proposées est de 188.090 euros. Il se répartit de la façon suivante et correspond aux devis joints au projet de délibération :

Pour le 8^e, est concerné le collège Octave GREARD, au titre de la mise en conformité du PPMS (Plan de Prévention et de Mise en sécurité) : 4.320 euros.

Cette délibération ne fait donc pas l'objet d'un vote.

18° / 2017 DASCO 39-G - Collèges publics en cité scolaire- Fixation des tarifs de restauration et modalités de compensation financière

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Cette délibération concerne les collèges publics en cité scolaire, la fixation des tarifs de restauration et les modalités de compensation financière.

Les collégiens scolarisés dans les 29 collèges imbriqués à une Cité scolaire bénéficient actuellement d'un régime de tarification différent des autres collèges parisiens - écoles, collèges autonomes, lycées municipaux, écoles supérieures d'art - qui sont soumis à une grille tarifaire unique, de dix tarifs allant de 0,13 euro à 7 euros, basée sur le quotient familial et les ressources des familles.

La Région Ile-de-France a décidé d'appliquer une nouvelle tarification de la restauration scolaire dans ses établissements, basée sur les quotients familiaux ; le système actuellement en vigueur va donc être repensé.

Il est proposé d'appliquer la grille de dix tarifs dans les 29 collèges parisiens imbriqués dans des cités scolaires. Ainsi, *grosso modo*, le collège commandera le repas au lycée et le lycée facturera le repas au collège.

Je ne vais peut-être pas lire tout le document, dont tous les élus disposent ; en revanche, pour les personnes du public, je propose d'en faire des photocopies et de les distribuer, si cela vous convient.

19°/ 2017 DASC0 41-G - Budget participatif des collèges - Subventions d'équipement de 44 506 euros

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Depuis 2014, la Ville de Paris permet aux Parisiennes et aux Parisiens de décider de l'utilisation de 5 % du budget d'investissements de la Ville par le moyen du budget participatif. Pour la première fois, en 2016, le dispositif a été décliné à l'échelle des écoles élémentaires et collèges parisiens. Ce dispositif vise à permettre aux élèves de choisir directement un projet pour leur établissement tout en contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

Pour cette première édition, les collégiens étaient appelés à se prononcer sur une liste de 7 projets regroupés autour de thématique « Un collège plus sportif » : 23 des 115 collèges parisiens éligibles ont souhaité participer à ce dispositif et ont donc organisé un vote dans leur établissement. Au final, les projets choisis par les collèges sont les suivants :

- 9 projets « Mur d'escalade » ;
- 5 projets « Tennis de table » ;
- 4 projets « Installation multisports » ;
- 2 projets « Gymnastique » ;
- 2 projets « Cirque » ;
- 1 projet « Aviron en salle ».

Mme DESBONNETS : S'agit-il bien d'aviron en salle ?

M. BALADI : Cela ne concerne que Condorcet : il s'agit de gymnastique.

Mme D'HAUTESERRE : La réalisation de ces projets, inscrits au budget d'investissements 2017 au Département de Paris, s'effectuera par le versement de subventions d'équipement ou de travaux selon leur nature.

Il vous est proposé, dans le cadre de la présente délibération, d'accorder aux 10 collèges concernés dont le collège Condorcet, des subventions d'équipement pour un montant total de 44.506 euros déterminés à partir des devis transmis par les établissements.

Pour le collège Condorcet, il s'agit de la dotation de kit de matériels de gymnastique pour un montant de 5 393 euros.

20°/ 2017 DASC0 42-G - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017/2027 proposé par la Région Ile-de-France

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Le Conseil Régional d'Ile-de-France a présenté un nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI) des lycées pour la période 2017-2027. Il succède à celui qui avait été adopté en 2012.

Il fixe plusieurs objectifs qui se traduisent par diverses opérations d'investissement, dont certaines concernent le territoire parisien.

Le Département de Paris est ainsi concerné par :

- Des opérations nouvelles de restructuration dans les cités scolaires,
- Des opérations ciblées sur :
 - Les pôles sciences des cités scolaires dont Chaptal,
 - Les services de restauration scolaire des cités scolaires dont le lycée Racine.

La programmation des travaux dans les cités scolaires sera donc réalisée en liaison avec le Département de Paris, qui sera amené à participer au financement des opérations, dès lors que celles-ci concernent des parties communes au collège et au lycée, ou propres au collège.

Notre ordre du jour étant épuisé, je vous informe, mes chers amis, de nos prochains rendez-vous :

- Le vendredi 5 mai 2017, à 10h00, dans la cour de la Mairie : commémoration/journée du souvenir des victimes de la déportation ;
- Le dimanche 7 mai, à l'occasion du deuxième tour de l'élection présidentielle, comme lors du 1^{er} tour, un petit buffet sera organisé dans cette salle, afin de permettre aux présidentes et présidents des bureaux de vote de venir dîner. Je pense que cela se terminera plus tôt qu'à l'occasion du 1^{er} tour ;
- Le lundi 8 mai, à 13h00, dans la cour de la Mairie : commémoration de la victoire du 8 mai 1945 ;
- Le mardi 9 mai, à 18h00, en salle des expositions : vernissage de François Boisdrion ;
- Le mercredi 17 mai, à 11h00 en salle des conférences : Conseil local du handicap ;
- Le lundi 22 mai, 18h00, en salle des conférences : spectacle musical de l'école Florence ;
- Le mardi 23 mai 2017, à 19h00, en salle du Conseil : prochaine séance du Conseil d'arrondissement

Mme BARLIS : J'ai une question concernant le Conseil local du handicap. J'apprends ce soir qu'il va se tenir, ce qui constitue une très bonne nouvelle : j'avais d'ailleurs déposé un vœu pour qu'il soit créé. Je vois ainsi qu'il y a une suite.

M. SIMBAULT (Directeur de Cabinet du Maire): La convocation à cette réunion a déjà été envoyée, selon moi.

Mme BARLIS : Tous les élus sont-ils invités ?

M. SIMBAULT : Bien sûr, et telle est la raison pour laquelle nous l'annonçons en séance. Il s'agira de la présentation du Conseil local du handicap, avec une présentation des objectifs.

Mme D'HAUTESERRE : J'ai signé cette convocation il y a quinze jours.

Mme BOYER CHAMMARD : Puis-je me permettre de suggérer que nous recevions un courriel lorsque l'heure du Conseil change ? En effet, je n'avais pas été prévenue, d'où mon arrivée à 19h00.

Mme D'HAUTESERRE : Ce Conseil a été reporté car le quorum n'a pas été atteint le 25 avril dernier, date à laquelle il était censé se tenir. Ceux qui étaient présents ce soir-là le savaient et le Secrétariat Général a envoyé ensuite l'information à l'ensemble des élus *via* ODS.

Mme BOYER CHAMMARD : Je n'ai reçu ni courriel, ni SMS : il est embêtant d'être obligée d'aller fouiller...

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 19h40.



Jeanne d'HAUTESERRE